

Assemblée communale du 28 juin 2016

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 55 personnes, dont deux personnes n'ayant pas le droit de vote

Excusés : Mme Marie Claude Clerc Delley, MM. Joël Pochon, Claude Chassot et Louis Pythoud

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président signale la présence de **M. Patrice Bulliard**, urbaniste de la commune, pour la présentation du point 7 de cette assemblée.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 24 du 17 juin 2016, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- **M. Bernard Mettraux**
- **Mme Geneviève Reynaud**
- **Mme Juliette Bertschy**

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2016
2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021
3. Octroi au conseil communal d'une délégation de compétence financière jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.00 pour la législature 2016-2021
4. Election de la commission financière pour la législature 2016-2021
5. Election de la commission d'aménagement pour la législature 2016-2021
6. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021
7. Présentation des modifications du plan d'aménagement local avant mise à l'enquête publique
8. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2016

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2016.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard pour la rédaction du procès-verbal.

2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2016-2021

M. le Président rappelle que conformément à l'alinéa 1bis de la loi sur les communes, l'assemblée communale décide le mode de convocation des assemblées communales et ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Le Conseil communal propose à l'assemblée de reconduire le mode actuel, soit le mode « circulaire tous ménages » par le biais du bulletin d'informations communales. Ce mode est le plus économique.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce point du tractanda.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, le mode de convocation « circulaire tous ménages », c'est-à-dire par le biais du bulletin d'informations communales pour la législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité

3. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence financière jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-- pour la législature 2016-2021

M. le Président informe que si l'assemblée communale accorde cette délégation de compétence financière jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.—, le Conseil communal pourra notamment procéder à des opérations telles que :

- décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de tout autre opération permettant d'atteindre un but analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- décider des prêts et participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- etc.

M. le Président demande s'il y a des questions sur cette délégation de compétence.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, l'octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence financière jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.— pour la législature 2016-2021 est accepté à l'unanimité

4. Election de la commission financière pour la législature 2016-2021

Comme par le passé, le Conseil communal propose à l'assemblée que cette commission soit constituée de **5 membres**.

Les personnes qui se sont annoncées pour cette commission sont, par ordre alphabétique, **MM. Claude Chassot, Romain Collaud, Stephan Dubey, Joël Pochon, Marc-André Ryter et Frédéric Suchet**.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges disponibles, **M. le Président** informe que l'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour et qu'en cas d'égalité, il procède au tirage au sort, conformément à l'article 19 de la loi sur les communes.

M. le Président tient à excuser MM. Claude Chassot et Joël Pochon et invite chaque candidat présent à confirmer leur candidature et à se présenter succinctement.

M. Romain Collaud retire sa candidature afin d'éviter une élection.

M. le Président remarque que cette élection est dès lors tacite et invite l'assemblée à élire MM. Claude Chassot, Stephan Dubey, Joël Pochon, Marc-André Ryter et Frédéric Suchet par acclamation.

La commission financière pour la législature 2016-2021 est composée de : MM. Claude Chassot, Stephan Dubey, Joël Pochon, Marc-André Ryter et Frédéric Suchet

5. Election de la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

Comme par le passé, le Conseil communal propose à l'assemblée que cette commission soit constituée de **5 membres** dont un conseiller communal nommé par le conseil en la personne de **M. Jacques Vultier**, conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement.

M. le Président informe qu'il reste donc **quatre membres** à élire.

Les personnes qui se sont annoncées pour cette commission sont, par ordre alphabétique, **Mme Marie Claude Clerc Delley, MM. Christophe Demierre, Gilles Godar, Jacques Magnin, Laurent Pillonel, Christoph Rohrer et Micaël Tille**.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges disponibles, **M. le Président** informe que l'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour et qu'en cas d'égalité, il procède au tirage au sort, conformément à l'article 19 de la loi sur les communes.

M. le Président invite chaque candidat présent à confirmer leur candidature et à se présenter succinctement.

M. Laurent Pillonel souligne qu'il retire sa candidature.

M. le Président procède dès lors à un premier tour au scrutin de liste, à la majorité absolue, dont les candidats sont: **Mme Marie Claude Clerc Delley, MM. Christophe Demierre, Gilles Godar, Jacques Magnin, Christoph Rohrer et Micaël Tille.**

Pour la bonne marche du scrutin, **M. le Président** rappelle que chaque électeur dispose de 4 voix au maximum. Il peut donc inscrire jusqu'à 4 noms sur le bulletin de vote, mais en aucun cas, il peut inscrire plusieurs fois le même nom sous peine de nullité du bulletin.

M. le Président prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour :

Bulletins rentrés :	53
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Ont obtenus des voix mais pas la majorité absolue :

Mme Marie Claude Clerc Delley : 10 voix

M. Micaël Tille : 19 voix

Ont obtenu la majorité absolue et sont élus par applaudissements :

M. Christophe Demierre : 41 voix

M. Gilles Godar : 41 voix

M. Jacques Magnin : 47 voix

M. Christoph Rohrer : 48 voix

La commission d'aménagement pour la législature 2016-2021 est composée de : MM. Jacques Vultier, Christophe Demierre, Christoph Rohrer, Gilles Godar et Jacques Magnin.

6. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2016-2021

Le conseil communal propose à l'assemblée que cette commission soit constituée de **5 membres** dont un conseiller communal nommé par le conseil, il s'agit de **Mme Miriam Hess Feki**, conseillère communale en charge du dicastère de l'intégration et des naturalisations.

M. le Président informe qu'il reste donc quatre membres à élire.

Les personnes qui se sont annoncées pour cette commission sont, par ordre alphabétique, **Mme Marie Claude Clerc Delley, M. Jean-Raymond Magnin, Mme Karine Patenaude Sauteur, M. Pierre Petitat et Mme Patricia Roos.**

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges disponibles, **M. le Président** informe que l'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour et qu'en cas d'égalité, il procède au tirage au sort, conformément à l'article 19 de la loi sur les communes.

M. le Président invite chaque candidat présent à confirmer leur candidature et à se présenter succinctement.

M. Pierre Petitat retire sa candidature.

M. le Président remarque dès lors que cette élection est tacite et invite l'assemblée à élire Mmes Karine Patenaude Sauteur, Patricia Roos, Marie Claude Clerc Delley et M. Jean-Raymond Magnin par acclamation.

La commission des naturalisations pour la législature 2016-2021 est composée de : Mmes Miriam Hess Feki, Karine Patenaude Sauteur, Patricia Roos, Marie Claude Clerc Delley et M. Jean-Raymond Magnin

M. le Président informe l'assemblée de la composition des commissions nommées par le conseil communal, soit :

Commission d'animation : M. Nicolas Chardonnens, Président, Mmes Christel Piller et Alexandra Schlapp et MM. Roland Dubey, Christoph Elsener, Marc-Antoine Sauthier et Maurice Schouwey.

Commission scolaire : Mme Marianne Clerc, Présidente, Mme Carole Papaux et Valérie Miauton Tercier et MM. Michel Yerly et Olivier Savary. M. Louis Rhyn en qualité de responsable d'établissement.

Commission du feu et des constructions : M. Jacques Vultier, Président, Mme Valérie Maillard et MM. François Jeanneret, Francis Jaquier et Hervé Gaillard.

M. le Président passe à présent au point 7 du tractanda.

7. Présentation des modifications du plan d'aménagement local avant mise à l'enquête publique

M. le Président rappelle l'état de la révision générale du plan d'aménagement local de la commune de Cottens et cède la parole à l'urbaniste, **M. Patrice Bulliard**, pour la présentation des modifications de celui-ci.

M. Patrice Bulliard donne des informations sur les modifications importantes au règlement communal d'urbanisme ainsi qu'au plan d'affectation de zone. Il précise les raisons pour lesquelles certaines modifications ont été exigées par des services de l'Etat.

M. Patrice Bulliard souligne que l'enquête publique devrait avoir lieu dès la mi-juillet 2016. **M. Patrice Bulliard** demande s'il y a des questions sur ces modifications ?

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** remercie **M. Patrice Bulliard** pour cette présentation et passe au point 8. du tractanda, soit les divers.

8. Divers

M. le Président donne la parole à M. Sébastien Roch au sujet de l'adduction d'eau.

M. Sébastien Roch informe qu'en raison de demandes de permis de construire une conduite principale d'eau devra être déplacée dans le quartier de la Croix pour un coût estimé à Fr. 100'000.00, dépense qui n'était pas prévue au budget 2016.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Claude Magnin informe qu'il n'y a plus de lumière à la route d'Autigny et demande s'il serait envisageable d'étudier la possibilité d'avoir un bureau communal digne de la commune de Cottens.

M. Gabriel Nussbaumer informe qu'un projet d'agrandissement du bâtiment administratif est à l'étude et donne certaines explications à ce sujet.

M. Maurice Rey demande à nouveau des explications au sujet de la route d'Autigny.

M. le Président rappelle à M. Maurice Rey que ce sujet a été déjà traité à plusieurs reprises et ne souhaite pas revenir sur ce point.

Mme Marie-Hélène Tille donne quelques explications à **M. Maurice Rey**.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite chacun à boire le verre de l'amitié, tout en rappelant le marché gourmand du 2 juillet prochain, et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.25 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
